

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6096

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Extension de l'Ecole de service social du Sud-Est - Participation au financement de la reconstruction**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission hôpital-universités

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Ecole de service social du Sud-Est (ESSE), association créée en 1933, est un centre de formation pluridisciplinaire du secteur paramédical, social éducatif et de l'animation.

Elle propose trois types de formations : des formations qualifiantes, des actions de promotion sociale et professionnelles, des formations permanentes.

Le développement de l'activité formation, qui concerne 1 500 personnes annuellement, et la nécessité de produire une offre adaptée aux nouveaux besoins engendrés, du fait de l'évolution de l'environnement socio-économique, ont conduit l'école à revoir son infrastructure immobilière, peu adaptée à la conduite de son activité.

L'Ecole est actuellement implantée sur trois sites :

- le bâtiment situé 20, rue de la Claire à Lyon 9°, assurant la formation des infirmières et assistantes sociales (environ 2 000 mètres carrés),
- un local loué, situé face au précédent, destiné à assurer le complément d'enseignement,
- le collège coopératif situé 19, rue Auguste Comte à Lyon 2°.

L'ESSE vise, au travers d'un projet de construction de 5 000 mètres carrés, sur le site de la rue de la Claire, la création d'un véritable pôle de formation-animation-recherche, en liaison avec l'action publique locale.

Aujourd'hui, deux écoles dans l'agglomération lyonnaise assurent des filières complètes de formations initiales et continues, en jouant des complémentarités géographiques et thématiques :

- l'école du service social du Sud-Est, couvrant le nord-ouest de Lyon, dédiée au social,
- l'école Rockefeller, concernant le centre de Lyon avec une dominante santé.

Par ailleurs, il convient de rappeler que cette ESSE est impliquée dans la restructuration du quartier de Vaise, puisque l'aménagement d'une voie publique doit l'amputer d'une partie de son terrain et de ses bâtiments, et que l'investissement immobilier s'impose pour conforter son projet pédagogique et social.

Le coût de cette opération inscrite au contrat de plan Etat-Région, s'élève à 34,3 MF, répartis entre :

- l'Ecole	7,0 MF
- l'Etat	13,7 MF
- la région Rhône-Alpes	6,0 MF

La ville de Lyon, le Conseil général et la communauté urbaine de Lyon sont sollicités pour compléter le financement à hauteur de 7,6 MF. La part de chacune de ces trois collectivités, et donc celle de la Communauté urbaine s'élèverait à 2,53 MF ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'une subvention d'équipement de 2,53 MF à l'Ecole de service social du Sud-Est.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir avec l'Ecole de service social du Sud-Est.

3° - La dépense s'élevant à 2,53 MF, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits de la Communauté urbaine à inscrire au budget primitif - exercice 2001, pour un montant de 1,53 MF - compte 657 280 - fonction 23 - opération 0532.

Le complément, soit 1 MF, sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2002 pour un montant de 1 MF - compte 657 280 - fonction 23 - opération 0532.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,